AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROMONT
CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2026

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Bromont, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c-19) :

Que le conseil municipal de la Ville de Bromont tiendra une séance extraordinaire le 12 janvier 2026, à 19 heures, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 88, boulevard de Bromont à Bromont, pour l'adoption du budget pour l'année 2026.

Que les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2026

*La séance extraordinaire sera diffusée en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont et en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Elle pourra également être visionnée en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/*

Bromont, ce 17e jour du mois de décembre 2025.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat
Greffier et directeur Service du greffe et des affaires juridiques